

**PROGRAMME
COMMUN**

DéFI
BRUXELLES

**ÉLECTIONS
COMMUNALES
2018**

Table des matières

Éthique et bonne gouvernance	3
Démocratie, participation citoyenne et efficacité administrative	5
Sécurité et prévention	7
Action sociale et aide aux personnes	9
Propreté publique	11
Développement durable et environnement	13
Bien-être animal	15
Enseignement et petite enfance	16
Culture	18
Logement	20
Développement territorial et urbanisme	22
Mobilité	23
Sport	25
Économie et emploi	27
Fiscalité communale	30

Éthique et bonne gouvernance

DéFI a inscrit dans son nom le principe de l'indépendance et ne sera jamais le relai des forces qui travaillent à aggraver les déséquilibres dans une société, les ruptures de solidarité et, en définitive, les profondes injustices et discriminations dont sont victimes les citoyens honnêtes et respectueux de la loi.

DéFI inscrit donc ses objectifs de réforme de la gouvernance publique dans une conception plus large, avec la volonté que tous les citoyens bénéficient de droits pour mener une vie digne et assument leurs devoirs à l'égard de la société avec l'assurance de l'égalité de traitement. Le retour à une gouvernance saine, honnête et transparente n'est donc qu'un aspect d'une exigence plus large pour fortifier notre démocratie, ses fondements sociaux et économiques, dont les citoyens, doivent être les premiers bénéficiaires.

À cet effet, DéFI émet les propositions suivantes :

- Mettre en place d'une **évaluation systématique**, au moins une fois par an, des politiques publiques avec des indicateurs objectifs ;
- **Supprimer la rémunération des mandats dérivés** ou accessoires liés aux fonctions de bourgmestre, échevin ou président de CPAS ;
- Créer un **cadre transparent** des dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevin ou de bourgmestre ;
- Prévenir les **conflits d'intérêts** entre mandats publics et activités ou intérêts privés ;
- **Lier la rémunération** des mandats publics à la **présence effective** du mandataire dans l'exercice de ses fonctions, lorsque la loi le permet ;
- Mettre en place une **déclaration personnelle de prise d'intérêts** (mandats et revenus) obligatoire, et à charge de chaque bourgmestre, échevin et président de CPAS ;
- **Interdire** aux bourgmestres, échevins et présidents de CPAS qui sont par ailleurs avocats, notaires, huissiers ou réviseurs, de travailler pour une autorité administrative ayant un lien direct ou indirect avec le pouvoir communal ;
- **Obliger tout mandataire** à déclarer préalablement à tout débat ou vote dans quelque instance ou organe d'une institution publique où il siège, **les intérêts** qui, en raison de son activité professionnelle, de sa participation au capital d'une société, des mandats privés qu'il détient ou de sa situation familiale, pourraient **porter atteinte à l'intérêt général** ;
- **Appliquer une incompatibilité** entre le mandat de député et une fonction exécutive locale, quel que soit le nombre d'habitants de la commune concernée ;

- **Rendre public le cadastre des mandats** communaux et paracommunaux ;
- Présenter annuellement au conseil communal **un rapport des activités des intercommunales et des ASBL communales** auxquelles sont liées les communes ;
- Adopter en début de mandature communale un **code d'éthique des mandataires**, validé par le conseil communal ;
- **Consolider l'autonomie communale** et refuser toute fusion de communes, de zones de police ou de centres publics d'action sociale, sauf si elle résultait d'une adhésion des conseils communaux après consultation des populations des communes concernées ;
- **Mettre en place des collaborations renforcées** entre communes, en particulier entre les plus petites de la Région (gestion d'infrastructures sportives, centrale de marché).

Démocratie, participation citoyenne et efficacité administrative

DéFI est favorable à un modèle sociétal qui se fonde sur l'interculturalisme, c'est-à-dire le partage d'un socle de valeurs communes, transmises par l'enseignement, mais aussi par une politique d'accueil individualisée. La diversité culturelle est une chance pour tous, mais se doit d'être accompagnée par l'autorité publique, pour un « mieux vivre ensemble » qui respecte les origines de chacun et lui fait accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté.

Cette conception de la citoyenneté est fondée sur la laïcité politique de l'État qui garantit le respect de la diversité culturelle, linguistique, philosophique ou religieuse dans la conduite des politiques communales. En outre, ce principe requiert l'interdiction du port de signes convictionnels pour le personnel en contact avec les citoyens. À cet effet, DéFI émet les propositions suivantes :

- Créer un **Code de la participation citoyenne** au niveau local. Il fixera les procédures d'initiative et d'association des citoyens à la décision de l'autorité pour des projets qui concernent leur cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace public, la gestion d'une institution publique... ;
- Inviter les communes à **développer leur e-communication** et à cette fin, créer une cyberlettre communale, une page communale sur les réseaux sociaux ou encore un compte twitter, afin d'améliorer la visibilité du travail communal (ordre du jour du conseil communal, décisions...);
- Promouvoir davantage le site internet de la commune et développer son **interactivité** en favorisant la commande à distance des documents administratifs et le partage d'informations ;
- Mettre en place dans chaque commune, avec le soutien des autorités supérieures, des **parcours de citoyenneté individuels** pour les primo-arrivants, à l'image des BAPA ;
- Appliquer le **principe de laïcité et de neutralité** de l'administration communale garantissant le respect de la diversité des convictions philosophiques et religieuses ;
- **Interdire le port de signes convictionnels** par le personnel communal ;
- Favoriser la **représentation équilibrée** des hommes et des femmes dans les organismes communaux ;
- Créer une plateforme informative permettant d'**impliquer plus directement les habitants** dans l'élaboration des projets communaux et dans certains processus décisionnels ;

- Développer des initiatives permettant aux citoyens de participer à l'élaboration de propositions relatives à différentes thématiques communales (sécurité, propreté, jeunesse,) sous la forme **d'hackaton**.

Sécurité et prévention

Se sentir en sécurité en ville et pouvoir s'y balader en toute quiétude constituent des droits fondamentaux inscrits dans le droit positif belge. Cette attente exprimée vivement par la population ne doit pas rester sans réponse. Or, les citoyens ne peuvent pas accepter l'impunité pour les actes de délinquance et d'incivilités.

Aujourd'hui, les citoyens ressentent l'insécurité. Il faut y apporter des réponses multiples par l'éducation, l'information, la prévention, les politiques de proximité et l'aménagement adapté de l'espace public, mais aussi et surtout par une présence policière effective.

À cet égard, les communes, niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, sont les plus à même à agir efficacement tant par leur connaissance du terrain que par leur capacité à intégrer et mettre en place différentes politiques globales. Dans ce cadre, DéFI émet les propositions suivantes :

Demande auprès du Gouvernement fédéral :

- Exiger de l'État fédéral qu'il organise le cadre et **accorde un statut** aux agents de prévention (gardiens de la paix) afin d'améliorer l'efficacité des agents et de pérenniser la fonction ;
- Contraindre l'État fédéral à procéder à **la révision de la norme KUL**, faire l'analyse régulière des besoins de la zone et compléter le cadre afin de couvrir les besoins humains et matériels qui garantiront l'efficacité de la police locale ;

Police de proximité :

- Inciter les zones bruxelloises de police à participer aux **bourses de l'emploi** ou journées des métiers dans les écoles afin de promouvoir le métier de policier ;
- Renforcer la police de proximité en développant **des antennes de proximité de type "KOBAN"** ;
- **Spécialiser la tâche d'agent** de quartier par le renforcement de la collaboration avec les antennes de proximité (KOBAN) et les services communaux de la prévention (décrochage scolaire, etc.) ;
- Renforcer le lien entre les services de police, les services de prévention (gardiens de la paix, etc.) et la population **en privilégiant les patrouilles** pédestres, cyclistes et équestres, mais également en renforçant la présence des agents de prévention ;
- Mettre en place la remise d'un **récépissé après un contrôle de police** faisant état des données relatives au contrôle effectué, sans préjudice d'un nouveau contrôle lorsque cela s'avère nécessaire ;

- Permettre aux polices locales d'avoir un accès en temps réel aux images des **caméras de surveillance** dans les stations de métro et les gares pour faciliter le travail de recherche des auteurs de délits et d'infractions ;
- **Généraliser les caméras corporelles (caméras personnelles) dans les zones de police bruxelloises** (sous réserve de l'adoption d'un cadre légal) ;
- Développer un système de **caméras « intelligentes »**, reposant sur une capacité d'intervention rapide et décentralisée là où cela s'impose, notamment pour lutter contre les incivilités ;
- Lutter efficacement contre les cambriolages en menant des campagnes de sensibilisation (conseillers en prévention "vol") auprès de la population et en instaurant **un système de prime visant améliorer la sécurité des habitations** ;
- **Généraliser les sanctions administratives**, à partir de 18 ans pour toutes les incivilités : dégradation du mobilier urbain, propreté des voiries communales, dépôts clandestins ;
- Réaliser un **"Plan Lumière durable"** qui mette en valeur le patrimoine communal et participe à la création d'un sentiment de sécurité en soirée tout en diminuant globalement la consommation d'énergie.

Action sociale et aide aux personnes

DéFI insiste sur l'importance des Centres publics d'Action sociale, dont le rôle doit être reconnu, et renforcé, par les autorités supérieures. Ceux-ci ont pour mission de poursuivre l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, et sans soumettre le citoyen à une logique d'assistanat.

Par ailleurs, DéFI estime que chaque commune doit rester libre de développer ses services en fonction des besoins de sa population. Cela concerne notamment l'ensemble des services adressés aux personnes âgées ou aux personnes handicapées. À cet égard, DéFI préconise les politiques visant favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, tout en leur permettant de participer à la vie sociale, sportive et culturelle de leur commune.

DéFI a la volonté de développer des services de proximité, des programmes de logements adaptés, des centres de soins de jour et des espaces d'informations pour les seniors. Par ailleurs, DéFI entend prioritairement renforcer l'autonomie des personnes handicapées. Pour atteindre ces objectifs, DéFI émet les propositions suivantes :

- Inciter les CPAS à développer des services de proximité tels que l'aide à domicile, la garde à domicile, l'aide à l'écriture, et soutenir des projets locaux d'économie sociale, tels qu'une épicerie ou une pharmacie sociale ;
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des **personnes atteintes d'un handicap** ;
- **Inciter les CPAS, en collaboration avec la Commune et les associations locales, à développer des services jeunes** en créant un guichet, ou une structure spécialement dédiée aux jeunes (jobs étudiants, RIS, insertion socioprofessionnelle) ;
- Inciter les communes à mettre à disposition des CPAS, les logements de transit supervisés et d'urgence de nécessité ;
- Soutenir et promouvoir toute initiative locale d'accueil pour mineurs étrangers non accompagnés dans chaque commune. Veiller à la **bonne information des candidats réfugiés** présents sur le territoire de la commune et organiser l'accompagnement de ceux-ci en collaboration avec le centre régional d'accueil ;
- Veiller à ce que la commune développe des **services destinés aux seniors**, avec une attention particulière aux services visant à **maintenir la personne âgée à domicile**, et en assurer la communication auprès du public concerné, par exemple en instaurant un numéro vert à leur intention ou en proposant une valisette d'information ;
- Garantir l'**accessibilité des bâtiments publics communaux** (administration, centres culturels, infrastructures sportives...) pour les personnes à mobilité réduite, par l'établissement d'un cadastre permanent et le recours à un expert en accessibilité ;

- Encourager les **rencontres intergénérationnelles**, en y associant les maisons de jeunes, les écoles et le secteur associatif, autour de projets communs comme l'initiation aux nouvelles technologies ;
- Renforcer les moyens alloués aux services de **médiation de dettes** (CPAS) et améliorer l'accompagnement des familles touchées ;
- Encourager le développement de **restaurants sociaux**, des **courses collectives** et des **épiceries sociales** ;
- Favoriser les **lieux de rencontres pour les personnes dépendantes** ou semi-dépendantes et pour leurs proches (ex : salon de thé Alzheimer, café Alzheimer) ;
- Prendre des mesures poussant à **l'autonomie des personnes en situation de handicap**, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant à l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par des associations locales ;
- Créer ou renforcer des projets d'**inclusion dans les écoles et crèches communales** afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans notre société, permettant du même coup de confronter nos enfants à la différence et à la tolérance ;
- Assurer un **suivi adapté des personnes en situation de handicap** dans la recherche d'un emploi, en veillant au respect de l'ordonnance visant à rencontrer les objectifs de mise à l'emploi de ce public cible ;
- Veiller à ce que la commune développe des **services participatifs destinés aux seniors**, tout en assurant la communication auprès du public concerné ;
- Créer un **conseil consultatif des seniors** dont l'avis sera préalable à toute initiative dans le cadre de la politique dédiée aux seniors.

Propreté publique

L'amélioration du cadre de vie s'améliore notamment par l'exigence de la propreté publique. En effet, l'état de propreté de la ville est un des principaux baromètres de la qualité de la vie urbaine. Elle contribue directement au sentiment de bien-être et de sécurité des citoyens et les incite à davantage de respect de l'espace public.

Malgré les efforts entrepris dans la majorité des grandes villes, la propreté publique reste une véritable préoccupation des citoyens, l'intolérance face à la malpropreté doit être renforcée. Voici les propositions de DéFI en matière de propreté publique :

- Améliorer le cadre de vie en mettant l'accent sur la propreté de l'espace public par des **opérations de sensibilisation**, en favorisant la participation des écoles et des citoyens, mais également en **luttant contre les incivilités** et en luttant drastiquement contre les **dépôts clandestins** ;
- Augmenter la fréquence du **balayage en rue** (et donc du nombre de balayeurs). Ce balayage de rue pourrait être divisé en plusieurs secteurs et servir à faire l'état des lieux de la propreté en temps réel ;
- Demander à Bruxelles-Propreté d'accélérer l'**installation de bulles à verres enfouies, de conteneurs à huile, et de conteneurs enterrés**, plus soucieux du paysage urbain, plus dissuasifs face aux dépôts clandestins et plus efficaces s'agissant de la réduction des nuisances sonores, mais également veiller au maintien de la propreté autour de ces conteneurs, au besoin par une surveillance accrue (caméras) ;
- Assurer la **collecte à domicile des encombrants** en complément des missions exercées par l'ABP et selon les moyens budgétaires disponibles ;
- Dresser un **monitoring permanent local de la propreté** à présenter au conseil communal (évolution du charroi et du personnel, nombres d'interventions, zones critiques, ramassage des déchets (types et poids)). Ce monitoring devra mesurer l'état de propreté réel ainsi que l'appréciation des habitants quant à celle-ci et prendre en compte les missions réalisées par l'ABP, notamment en ce qui concerne les voiries régionales ;
- Selon un planning annuel, dans des rues différentes, chaque quartier de la commune pourrait bénéficier d'une **opération de "Quartier propre"** à l'image de l'initiative prise à Bordeaux. Il s'agit ici du balayage et du nettoyage des trottoirs et chaussées, enlèvement des graffitis, enlèvement des encombrants, nettoyage des égouts, remise à niveau, peinture et réfection des potelets et corbeilles si nécessaires, petits travaux de voirie ;

- Mise en place d'un service d'**alerte de dépôts clandestins** via un numéro vert ;
- Promouvoir et sensibiliser l'usage **des poubelles rigides** selon les normes de l'ABP ;
- Imposer une **charte de la propreté** à tout opérateur ou organisateur d'événement sur l'espace public, celle-ci pouvant comprendre plusieurs prescriptions telles que le tri obligatoire, l'utilisation de gobelets recyclables (éventuellement prêtés/loués par la commune) ou encore la promotion des transports en commun pour se rendre à l'événement ;
- Faciliter la **mise en place du tri sélectif dans l'espace public** et généraliser celui-ci lors de l'organisation d'**événements festifs** et sportifs organisés sur le territoire de la commune avec l'obligation pour les organisateurs d'utiliser un maximum de matériaux recyclables ;
- Lutter efficacement contre la prolifération de tags en optant pour des sanctions administratives basées sur la participation et la réparation (pollueur-nettoyeur) et **en responsabilisant les propriétaires tout en les soutenant dans la préservation de leur bien.**

Développement durable et environnement

DéFI s'inscrit dans les objectifs du développement durable fixés par les instances internationales et européennes visant à réduire drastiquement la consommation des ressources énergétiques, préserver et entretenir les espaces verts, les zones naturelles et protéger la biodiversité. Pour une commune soucieuse du cadre de vie de ses habitants et respectueuse de l'environnement, voici les propositions de DéFI :

- Procéder à une **évaluation** de la mise en œuvre des actions contenues dans les **agendas 21** de chaque commune, et si nécessaire de prévoir une mise à jour du contenu de ces agendas ;
- Encourager et soutenir les initiatives de quartiers pour créer des zones de **compostage et des potagers collectifs** ;
- **Soutenir les circuits courts** en matière d'alimentation (groupes d'achats solidaires de l'agriculture paysanne, soutien aux marchés ou aux systèmes de commande en ligne de produits locaux ou bio) ;
- Mettre en valeur la thématique du **développement durable** lors d'événements populaires organisés sur le territoire communal ;
- Développer un réseau de **promenades vertes** en collaboration avec Bruxelles - Environnement et réhabiliter des espaces verts de quartier ;
- Mettre en place une gestion différenciée (fauchage tardif, taille douce, pré fleuri ...) des **espaces verts communaux** et encourager une politique de fleurissement et de plantation raisonnée de l'espace public (privilégier les essences indigènes) ;
- **Renforcer le maillage bleu** en réhabilitant des zones humides et en les reconnectant dans la mesure du possible entre elles ;
- Favoriser les initiatives locales visant à **lutter contre le gaspillage alimentaire** (ex. : mise à disposition d'associations d'aides aux personnes en difficulté d'un véhicule frigorifique) et à réduire la production de déchets (« donnerie », « repair café », collaboration avec des systèmes de « ressourcerie »), tout en faisant la promotion de ces initiatives auprès de la population ;
- Réaliser une carte collaborative, également disponible sur internet, répertoriant tous les **services de proximité** et les ressources utiles de son quartier en matière de développement durable ;

- **Réduire de 40% la consommation de gaz et de 15 % la consommation d'électricité** de l'ensemble des bâtiments publics communaux pour 2025, et investir dans des projets d'énergies renouvelables en nouant notamment des partenariats avec des organismes comme Sibelga (projet Solar Click), des tiers-investisseurs ou encore avec des coopératives citoyennes ;
- Maintenir, le cas échéant, les systèmes de primes, en plus des formules existantes par exemple au niveau régional, encourageant les **économies d'énergie et les bonnes pratiques environnementales** (ex. : installation de panneaux thermiques, de citernes de récupération d'eau de pluie ...) en veillant à les étendre aux immeubles à appartements (copropriété) et en mettant l'accent sur l'information pour les citoyens ;
- Établir un **audit énergétique** complet incluant un cadastre des surfaces de toiture des bâtiments communaux, industriels et de bureaux ;
- Favoriser le développement d'**écoquartiers** ;
- Mettre en œuvre un plan de **verdissement des bâtiments publics** ;
- Adopter un **Plan communal de développement (durable)** en vue d'assurer à nos communes un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Adopter autant que possible des plans particuliers d'affectation du sol pour co-construire les quartiers de demain avec la population.

Bien-être animal

Propositions de DéFI en matière de bien-être animal :

- Accorder une prime aux habitants pour la **stérilisation des chats** et l'identification par un vétérinaire ;
- Prévoir la possibilité d'organiser des visites d'associations de **médiation animale** dans les maisons de repos ;
- Permettre aux personnes vivant dans les maisons de repos de pouvoir être accompagnées de leur **animal domestique** ;
- Création d'espaces verts adaptés pour **permettre aux chiens de s'ébattre** en toute liberté et sécurité ;
- Organiser des **séances d'informations sur les animaux de compagnie** au travers des activités de l'échevinat du bien-être animal, mais également dans les écoles ;
- Organiser la logistique sur le territoire communal pour les promeneurs de chiens par **l'installation de canisites** entretenus régulièrement et référencés sur une application, la mise à disposition de sacs à déjections biodégradables ou encore l'adaptation de parcours santé ;
- Organiser sur tout le territoire de la commune des **promenades réservées** aux propriétaires de chiens, en collaboration avec les associations locales ;
- Envisager la création d'un **service vétérinaire communal** ;
- Faire de la commune une **“Amie des animaux”**, un label qui récompense les plus dynamiques en matière de bien-être animal.

Enseignement et petite enfance

Accueil de la petite enfance (zéro à trois ans) :

- Veiller à répondre au défi de la croissance démographique en termes de **places dans les crèches** : fixer comme objectif à atteindre dans chaque commune un taux de couverture (nombre de places d'accueil par rapport au nombre d'enfants) de 33% conformément aux recommandations européennes. Pour les communes ayant déjà atteint cet objectif, DéFI propose d'augmenter cette offre d'au moins 5% d'ici à 2024 ;
- Encourager la création de structures d'accueil complémentaires aux crèches : DéFI propose d'encourager de **nouvelles formes d'accueil** via la création de haltes-garderies (organisées par la commune ou le privé ou l'associatif) ou de co-accueil (regroupement de plusieurs accueillantes dans un même lieu) ;
- Établir un **monitoring permanent des places disponibles** sur le territoire communal facilement consultable par les citoyens ;
- Organiser **la transparence de la disponibilité des places de crèches** et leur attribution, mais également pour l'enseignement maternel et primaire.

Enseignement :

- Favoriser l'apprentissage des savoirs de base avec une attention particulière pour **l'apprentissage de la langue de l'enseignement**, la maîtrise de la parole, la lecture et l'écriture ;
- **Favoriser le développement de projets** d'inclusions avec des enfants porteurs de différences ;
- **Favoriser l'immersion linguistique** (par exemple : stages sportifs) ;
- Encourager chaque année le développement de projets autour d'un thème spécifique autour de la **démocratie** (visite des institutions), de la citoyenneté, de la vie en société ;
- **Développer les cantines durables** en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes locaux et de saison, des produits bio, des formations au personnel de cuisine, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement ;
- Remplacement des collations par une **distribution de potage ou de collation saine** (maternelles et primaires) et systématiquement intégrer dans les cahiers des charges les exigences du P.O. à cet égard, aussi dans l'enseignement secondaire lorsque c'est possible ;
-

- Inscrire l'école dans des actions spécifiques relatives aux **économies d'énergie**, au tri des déchets et au respect de l'environnement ;
- **Soutenir une politique de prévention en matière d'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues et sensibiliser les élèves à une utilisation d'internet** et à ses dérives ;
- Créer des projets tels que **gestion d'un jardin d'école**, potagers, vergers pour les élèves citadins ;
- **Encourager le volontariat** dans les écoles (exemple : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation financière plafonnée ou d'une intervention sous la forme d'indemnités de déplacement ;
- Favoriser l'**engagement des parents dans les associations** et faire de l'école une actrice de son quartier ;
- Favoriser le développement des **académies et les activités artistiques** au sein des écoles ;
- Favoriser les initiatives de **mobilité douce** pour le déplacement domicile-école et promouvoir l'installation de zones "kiss & drive" ;
- Favoriser, au travers des activités scolaires, le **développement personnel des enfants** sur le plan cognitif et comportemental.

Culture

Le développement culturel constitue un facteur d'attractivité des communes. Si la culture peut être un levier d'amélioration des conditions sociales de la population, elle est également un moteur du « vivre ensemble ». Les communes constituent le premier pouvoir public à investir dans le secteur culturel et à créer des institutions proches des habitants. Pour DéFI, il faut notamment favoriser les activités culturelles organisées par les associations, soutenir les artistes locaux et permettre l'organisation de manifestations artistiques et d'événements culturels à vocation nationale, européenne et internationale. Pour la mise en œuvre de ces objectifs, voici les propositions de DéFI :

- Inciter l'ensemble des citoyens à **s'approprier les lieux culturels** en y organisant des activités et des jeux à vocation culturelle ;
- **Ouvrir les écoles aux arts et à la culture** en associant les élèves à des initiatives telles que des ateliers théâtraux, des expositions, à l'instar des journées des métiers et des journées sportives ;
- Organiser tout au long de l'année des **activités culturelles et ludiques** spécifiques pour les enfants à l'occasion de journées dédiées (place aux enfants, Halloween...);
- Poursuivre l'octroi de **chèques culture** en faveur des populations socialement défavorisées (élargir aux familles monoparentales) et obtenir des niveaux de pouvoirs supérieurs que toutes les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée (ou équivalent) obtiennent une réduction des prix d'entrée aux manifestations culturelles.
- Mettre sur pied un « **système de bibliothèque à domicile** » afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile (soit par le personnel de la bibliothèque ou bénévolat, et prévoir un service à la personne sous la forme de lecture à domicile) ;
- Mettre en évidence au niveau local des politiques spécifiquement **francophones** : subventions à l'achat, construction, extension, rénovation, aménagement des infrastructures à destination socioculturelle ; reconnaissance et subventions aux bibliothèques publiques locales ;
- Développer des centres ou **foyers culturels** qui promeuvent la réalité de la francophonie plurielle ouverte et interactive par rapport aux autres cultures ;

- **Favoriser l'action des académies** en investissant dans l'équipement, en facilitant leur accès par des mesures sociales. Favoriser la collaboration avec les communes qui ne disposent pas d'une académie, suite au moratoire de la FWB ;
- Mettre sur pied des **activités culturelles spécifiques pour les adolescents** (séances de cinéma, journées dans des parcs d'attractions...) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts ;
- Associer les maisons de quartier, les **acteurs associatifs** (ASBL, maisons de jeunes, foyers...), mais également les écoles de la commune à la politique culturelle et y organiser des activités en collaboration avec les Centres culturels ;
- Diversifier l'offre artistique également aux formes nouvelles en développant une politique **d'art urbain**, notamment dans le domaine du Street Art, et lancer des appels à projets pour embellir les murs à l'abandon ;
- Favoriser la création de **lieux d'hébergement pour les artistes** et l'émergence d'espaces de coworking culturels publics ou en partenariat avec le secteur privé ;
- Promouvoir le **dialogue interculturel** afin de permettre l'expression des différentes sensibilités culturelles et en créant un événement récurrent autour du dialogue interculturel ;
- **Mise en valeur du patrimoine communal** par l'organisation d'un parcours encadré et avec la participation des acteurs culturels (exemple : ligne verte à Nantes).

Logement

À Bruxelles, la croissance démographique, et le manque de logements, ou de logements décents à bon marché, incitent de plus en plus de familles à déménager. D'autres phénomènes tels que le durcissement des réglementations urbanistiques et énergétiques et l'atonie de l'offre de logements entraînent inévitablement des augmentations de prix de l'immobilier et des conséquences sur la manière de vivre ou de se déplacer. DéFI veut notamment permettre aux jeunes couples et/ou aux classes moyennes qui s'installent dans une commune d'avoir accès à la propriété. Par ailleurs, il souhaite combattre les immeubles inoccupés ou encore assurer la construction et la rénovation de logements moyens. Les propositions de DéFI en matière de logement :

- Lutter contre les immeubles inoccupés, à l'abandon et ceux frappés d'insalubrité, en collaboration avec le Service public bruxellois, en instaurant une sanction administrative communale et au besoin en **expropriant les propriétaires** coupables d'inertie ;
- Favoriser les projets dont l'objectif est la construction et/ou la rénovation de **logements moyens** ;
- Lutter contre les discriminations dans l'**accès au logement** ;
- Soutenir, en collaboration avec les opérateurs régionaux, la **construction de logements dédiés** à certains profils spécifiques (familles monoparentales, logements intergénérationnels...) comprenant des espaces communautaires (par exemple: des jardins, des salles de repas communautaires et des machines à laver en commun) ;
- Favoriser la **création de logements neufs** et adaptés à la sociologie de la commune, en collaboration avec d'autres pouvoirs publics et le secteur privé ;
- Développer le réseau de l'**agence immobilière sociale** en encourageant les propriétaires à lui confier la gestion de leurs biens, au moyen d'un mécanisme financier (prime ou déduction fiscale) et en faisant la promotion de ses activités ;
- Favoriser l'acquisition d'un logement moyen par le **remboursement partiel progressif de centimes additionnels communaux** au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune ;
- Créer un **guichet logement** afin d'améliorer l'information des citoyens ;

- Favoriser le dialogue et la collaboration entre la commune et les opérateurs publics (Fonds du Logement, CityDev, SLRB...) au travers de l'élaboration d'un **plan logement communal** ;
- Établir un **plan annuel d'action spécifique** à la problématique du logement et créer les espaces de concertation entre les différents opérateurs concernés (CPAS, commune, secteur associatif).

Développement territorial et urbanisme

Notre souhait est également de valoriser le patrimoine communal, naturel ou immobilier, tout en veillant à réaménager l'espace public de manière esthétique et durable. Pour atteindre ces objectifs, voici les propositions de DéFI :

- Développer dans le cadre du développement urbain des **projets mixtes** ;
- Adopter des lignes de conduite claires au sein de chaque commune sur la politique en matière de délivrance de permis d'urbanisme ;
- **Intégrer la réforme du Cobat** en renforçant les équipes au sein des services d'urbanismes : réduire les délais de délivrance des permis et le respect des délais de rigueur ;
- Protection du patrimoine : Afin de faire face au boom démographique, favoriser la « surhouse » dans les projets de rénovation. Là aussi, les communes adopteront des lignes de conduites dans la délivrance de ce type de permis afin de veiller au **développement harmonieux du bâti** ;
- Développer un code de la participation citoyenne obligeant les communes, avant le lancement des procédures administratives d'un projet de rénovation urbaine à mener une enquête publique afin de recueillir les avis des habitants. Le collège lors de la décision de lancement du projet de rénovation devra répondre aux remarques formulées dans le cadre de **cette première enquête publique** ;
- Veiller à aménager l'espace public et les lieux publics de manière à privilégier les déplacements des **usagers les plus faibles** et de la population vieillissante ;
- Si ce n'est pas déjà le cas, les communes devraient mettre à disposition des citoyens un **guichet urbanisme** permettant de les renseigner sur toutes les démarches urbanistiques existantes (également par internet).

Mobilité

Les citoyens expriment régulièrement leur mécontentement quant au mauvais état de la voirie, au manque de ponctualité des transports en commun, à l'augmentation du trafic automobile, à l'absence ou au manque de places de stationnement.

Pour DéFI, les communes ont le devoir de renseigner et d'informer leur population des dispositifs existants en matière de mobilité locale. Il est primordial de favoriser une mobilité où le partage de l'espace public est équilibré entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

La question du stationnement fait indubitablement partie de la politique de mobilité communale.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la politique du stationnement et de la mobilité constitue un outil essentiel en matière de développement local : maintien de l'activité économique, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces. Les propositions de DéFI en matière de mobilité :

- **Privilégier, dans le cadre des réaménagements et réorganisations de voiries, un partage équilibré de l'espace public** en tenant compte de la rareté du stationnement et ainsi favoriser le stationnement pour les riverains et en ce sens :
 - *Compenser hors-voirie, toutes suppressions de places en voiries.*
 - *Mettre à disposition les parkings d'entreprise, le week-end ou la nuit au bénéfice des riverains*
 - *Diriger les véhicules utilitaires dans les zones prévues à cet effet.*
 - *Réserver aux riverains des espaces non utilisés au sein des logements publics (sisp, régie communale...)*
- **Lutter contre l'impunité** en voirie et les incivilités qui ralentissent la vitesse commerciale, la fluidité de la circulation et surtout la progression des usagers faibles (stationnement en double file, sur les coins de rue, aux arrêts et sur les sites propres) ;
- **Identifier les zones de dégradation des trottoirs** afin d'améliorer le cheminement des piétons et PMR :
 - *S'assurer de la bonne exécution du Programme PAVE au niveau communal en planifiant les rénovations et réparations.*
 - *Demander à Bruxelles Mobilité d'améliorer l'efficacité de ses interventions ;*
- **Renforcer et sensibiliser aux outils virtuels et applications** permettant de favoriser la mobilité des différents acteurs qui parcourent le territoire communal et digitaliser via une plateforme des places de stationnement en voiries ;

- Généraliser les possibilités de paiement par application mobile ou SMS pour les stationnements en voirie ;
- **Finaliser la sécurisation des abords des écoles et des lieux accessibles au public et sécuriser les cheminements menant à celles-ci ;**
- **Mener des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité « écoresponsable »** dès le plus jeune âge dans nos écoles, avec la collaboration des acteurs de la mobilité et dispenser des formations vélo et scooter ;
- **Encourager les formes de mobilité partagée présente dans la commune** (Carsharing, bikesharing, Carpool, smart technology, etc.) et **encourager les formes de mobilité intelligente et/ou non polluante ;**
- **Intégrer la dimension personnes à mobilité réduite (PMR) dans les politiques d'infrastructures et de voiries**, notamment par la collaboration avec les associations et par le respect du VADE-MECUM des personnes à mobilité réduite ;
- **Aménager certains dispositifs de la voirie** pour certains usagers de la route comme les cyclistes et les motards ;
- Favoriser l'installation de **bornes de rechargement** pour véhicules électriques ;
- Généraliser les possibilités de **paiement par applications** ou SMS pour le stationnement en voirie ;
- **Améliorer les collaborations avec les acteurs de la mobilité régionaux** dans l'objectif de renforcer l'offre de transports en commun tant quantitativement que qualitativement et au regard des attentes des habitants des quartiers et des lieux d'intérêts de notre commune, et conformément au Plan Bus de la Région ;
- **Installer des dispositifs ralentisseurs sans impact négatif sur le bâti avoisinant** (fissuration des façades notamment) ;
- Réaliser un dispositif **tire-vélo** en des endroits appropriés ;
- Mettre à disposition des citoyens des **stations de réparation de matériel de vélo** (exemple : pompe à vélo, etc.) devant par exemple les bibliothèques, les centres sportifs et culturels.

Sport

Il est nécessaire que les communes prennent conscience de l'importance et du caractère transversal des enjeux (intégration sociale, santé, éducation, formation, emploi) d'une politique du sport pour tous. Pour DéFI, la pratique sportive devrait être aussi encouragée par les acteurs communaux tant au niveau de l'offre en matière d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou à une inscription au sein d'un club sportif. Voici les propositions de DéFI en matière de sport :

- Prévoir la distribution selon les moyens budgétaires disponibles, des **chèques sport communaux dans les clubs sportifs de la commune** ;
- Ouvrir les infrastructures sportives scolaires **en dehors des heures de cours** ;
- Développer un plan **de rénovation** des infrastructures sportives existantes ;
- Favoriser la **pratique sportive** à l'école, notamment via des projets d'immersion linguistique
- Instaurer la **gratuité** aux salles de sport et centres en plein air pour les équipes de jeunes des clubs sportifs, les mouvements de jeunesse et associations locales ;
- Développer les sports d'esprit en soutenant en autres les reconnaissances de **ludothèques** ;
- Organiser des formations relatives à l'usage du **défibillateur** en collaboration avec les fédérations sportives à l'attention des bénévoles, entraîneurs, formateurs des clubs sportifs et membres des mouvements de jeunesse ;
- Organiser une meilleure **visibilité communale des sports de proximité** permettant une gestion centralisée de la vente d'espaces publicitaires au profit des clubs et des activités sportives ;
- Réinstaurer la **compétition interscolaire** ou parascolaire (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport...). Représentant son école, l'élève s'y identifiera de manière plus intense ce qui améliorera le civisme de son comportement au quotidien, au sein même de l'établissement scolaire ;
- Développer les **infrastructures sportives de rue** (agora space, espace fitness) ;
- Organiser des activités sportives à l'**attention des seniors et informer ceux-ci** par le biais du site internet de la commune (marche nordique, sport-santé, je cours pour ma forme) ;

- Développer des projets de **cohésion sociale** en partenariat avec les clubs sportifs ;
- Dans le cadre des journées scolaires blanches, **organiser des initiations au sport en partenariat** avec les écoles et la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- **Réduire la charge administrative** et tendre vers la simplification pour les clubs sportifs dans les démarches de demandes de subsides – de matériel.

Économie et emploi

DéFI en charge des compétences économie et emploi au niveau régional, a lancé ou renforcé des dispositifs tels que le stage de transition, les contrats d'insertion, le Small Business Act, le tutorat en entreprise, réforme de l'indemnisation des commerçants pendant les travaux, plan de lutte contre la discrimination, la réforme expansion économique ainsi que la réforme des aides à l'emploi. Toutes ces mesures participent au développement économique de Bruxelles, mais témoignent aussi des résultats encourageants en matière de création d'emplois et de relance économique à Bruxelles. Voici les propositions de DéFI en matière d'Économie et Emploi :

- Soutenir le recours aux **producteurs locaux** dans les achats des communes, les restaurants scolaires, les restaurants des structures d'accueil, etc. ;
- Favoriser, encourager les marchés locaux qui créent de la cohésion sociale et de la vie dans le quartier ;
- Dupliquer les dispositifs tels que les **appels à projets d'économie locale** dans les communes ;
- Revitaliser les noyaux commerciaux, mais aussi préserver les noyaux existants par la présence de commerce proposant **une offre de qualité** ;
- **Stimuler l'esprit d'entreprise** en encourageant par exemple les groupements d'employeurs locaux ou en menant des actions spécifiques pour soutenir l'esprit d'entreprise des jeunes ; impliquer les écoles sur son territoire aux diverses actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, mais aussi enjoindre les écoles à proposer des projets entrepreneuriaux au sein des écoles. (exemple: mini entreprise) ;
- **Promouvoir l'apprentissage des nouvelles technologies** auprès des publics fragilisés à travers le coding ou d'autres formations afin de leur permettre de devenir des acteurs de l'économie de demain ;
- À côté des Bourses de l'Emploi, création de Bourses du job étudiant local, et du stage en entreprise afin développer de réelle stratégie d'emploi concertée avec les acteurs sociaux au niveau local afin de permettre aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de réaliser des expériences de travail durable et de qualité et aux entreprises de s'impliquer socialement dans la commune en offrant des expériences professionnelles durable et de qualité ;
- Créer au sein de toutes les communes, un guichet d'économie locale **qui accompagne individuellement** les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série de services (exemple : conseil juridique, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés, etc.) ;

- Lutter de manière efficace contre **toutes les discriminations à l’embauche** en les détectant par une action locale de sensibilisation régulière avec les employeurs de la commune ;
- Disposer dans chaque commune **d’une maison de l’emploi** rassemblant les forces publiques pour promouvoir l’emploi et aider tous les chercheurs d’emploi (implication et adaptation d’Actiris au niveau local, intégration des acteurs locaux publics et parapublics afin d’optimiser la capacité d’action pour le citoyen (sous statut d’ASBL de droit public avec contrat de gestion pluriannuel concerté avec le niveau régional)). Plus largement, inciter les communes à inscrire leurs actions dans les politiques économie, emploi et formation menées en Région bruxelloise et à les adapter aux réalités locales pour mieux les soutenir et en démultiplier les effets au bénéfice de leurs habitants : déploiement des aides à l’emploi, activa.be, stages (alternance, formations professionnelles individuelles en entreprises...), de la formation PME et de l’accompagnement à l’entrepreneuriat, de la validation des compétences (notamment après un stage pour un article 60) et appui des politiques de ressources humaines et de recrutement au niveau local sur ces outils régionaux (à l’instar du dispositif “jeunes en alternance dans les communes”) ;
- Mener une politique de soutien en vue de préserver/dynamiser les **noyaux commerciaux** de la commune ;
- Soutenir les nouvelles **politiques économiques** : économie circulaire, économie numérique, économie sociale, exemple : valorisation des déchets de l’administration ou autre avec une entreprise locale ;
- Encourager la **production agricole urbaine** sur le territoire de la commune ;
- Faciliter administrativement la **création/l’installation d’entreprises et de commerces** sur le territoire communal ;
- Faciliter l’installation et le développement de **commerces exclusifs et originaux**, pour une période courte, allant de quelques jours à un an ;
- Mettre en place d’un réseau d’entreprises ayant des outils de production qu’ils sont prêts à mettre à disposition pour le prototypage/bricolage. Proposer des **journées découvertes** et des formations/accompagnement d’entrepreneurs de leur commune ;
- Exploiter davantage les **nouveaux gisements d’emplois** en soutenant la création d’emplois de proximité dans des domaines variés, en fonction des besoins de la population locale : par exemple, dans des domaines tels que l’entretien des espaces verts, la mobilité, la sécurité ou encore les services aux commerçants locaux ;
- Organiser l’acquisition par la commune, dans la mesure des moyens budgétaires disponibles, de cellules commerciales vides dans les centres-villes afin de le proposer, à un **tarif avantageux, à de jeunes commerçants débutants** ;

- Créer un **contexte urbain favorable aux commerces** et promouvoir l'économie locale :
 - sur le plan de la **propreté** (organiser des nettoyages réguliers notamment après les manifestations ; prévoir un nombre suffisant de poubelles, les vider régulièrement) ;
 - sur le plan de la **sécurité** (maintenir les trottoirs en bon état afin d'éviter les accidents ; renforcer la présence de policiers en uniforme ; développement du système de télé-police) ;
 - sur le plan de la **mobilité** ;
 - sur le plan de l'**éclairage public** (établir un plan lumière dans le souci de convivialité et de renforcement du sentiment de sécurité ; inciter les commerçants à éclairer leur vitrine le soir et à choisir des volets ajourés qui laissent passer la lumière et évitent les tags) ;
 - sur le plan du **mobilier urbain** (maintenir le mobilier urbain propre et en bon état de fonctionnement) ;
 - sur le plan de l'**immobilier commercial** (repérer les immeubles inoccupés en mauvais état et inciter les propriétaires à envisager une affectation ; inciter l'utilisation des vitrines vides pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation ; encourager la rénovation de façades groupées).
- Mener une **politique fiscale** adaptée aux entreprises et aux petits commerces et organiser régulièrement des concertations à cet égard.

Emploi au sein de l'administration communale

- **Valoriser les titres et compétences** au sein de l'administration afin d'assurer l'engagement et la promotion des agents communaux ;
- Développer un programme de **mise au travail de jeunes** en alternance au sein des administrations locales.

Fiscalité communale

Les communes sont touchées par la crise financière et les habitants risquent de voir leurs impôts augmenter si les élus ne font pas preuve de vigilance et de rigueur en matière financière.

Des finances communales saines et bien gérées permettront de garantir l'autonomie communale, chère à DéFI et d'éviter toutes dépenses superflues. C'est pourquoi nous plaidons pour l'élaboration de plans stratégiques de dépenses à long terme au début de chaque mandature. Le but étant de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux besoins des habitants de la commune. Voici les propositions de DéFI en la matière :

- **Harmoniser et baisser si possible la fiscalité sur le revenu** tout en améliorant la fiscalité immobilière afin de créer de l'emploi, de la mixité sociale et encourager les habitants à rester vivre dans leur commune d'origine s'ils le souhaitent ;
- Encourager selon les moyens budgétaires disponibles, le **remboursement d'une partie des centimes additionnels communaux** pour les jeunes qui achètent un bien dans une commune, mais aussi pour les propriétaires qui s'inscriraient dans la politique communale du logement en mettant sur le marché locatif une chambre d'étudiant, un studio, ou un bien à finalité sociale (exemple : appartements transformés en habitat groupé pour personnes âgées, logements intergénérationnels) ;
- **Favoriser les achats groupés entre communes** pour développer des économies d'échelles (exemple : achat de matériel roulant et de fournitures). D'autres exemples pourraient être énoncés tels que la gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements. Les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique sur les marchés financiers. Le citoyen doit payer le moins d'impôt possible et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé ;
- **Partager l'investissement entre communes de certaines infrastructures** (exemple : les piscines communales, déchetteries communales, les biens servant aux classes de neige ou aux classes vertes). Ces investissements devraient faire l'objet dans les petites et moyennes communes de concertations, voire de structures supra-communales, voire de privatisation ou de partenariats avec le secteur privé ;
- Harmoniser et objectiver le **coût de la délivrance des documents administratifs**.